

## RÉUNION DU 24 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre janvier à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur BADAIRE Jean-Claude		
Madame PRUNEAU Michelle		
Madame CARRIÈRE Florence		
Madame ODRY Mauricette		
Madame SIMONNEAU Catherine		
Monsieur DESNOUES Joël		
	Monsieur GUÉNOT Alain	Monsieur VÉTOIS Jean-Michel
Monsieur SAUX Jean-Pierre		
Monsieur VÉTOIS Jean-Michel		

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
15 janvier 2013	15 janvier 2013	Madame Mauricette ODRY

Approbation du compte rendu du Conseil du 19 décembre 2012.

### ÉTUDE des DEVIS pour L'ACHAT d'une BALAYEUSE :

Dans sa séance du 19 décembre 2012, le Conseil avait demandé à Monsieur Le Maire de se renseigner auprès de prestataires en vue de l'acquisition d'une balayeuse. Deux entreprises ont été contactées, à savoir MÉTHIVIER et CORDIER.

Le Conseil étudie ces devis et à l'unanimité de ses membres présents décide l'achat de la balayeuse type hydraulique RABAUD. Le devis des Etablissements MÉTHIVIER est retenu pour un montant de 6 984,64€ TTC.

### MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES ATELIERS COMMUNAUX ET DU LOCAL POMPIERS :

Suite à la décision du Conseil dans sa séance du 19 décembre 2012, deux entreprises ont été contactées afin d'établir les devis relatifs à la mise en conformité électrique des ateliers communaux et du local des sapeurs pompiers.

- Le devis de la société ERCP TECIS s'élève à 1 441,24 € TTC
- Le devis de la société PELLOILE s'élève à 1127,62 € TTC

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents décide de retenir le devis de l'entreprise PELLOILE pour un montant de 1 127,62 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à cette opération.

### ÉTUDE du DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UN ÉCLAIRAGE AUTOMATIQUE au LOCAL TENNIS :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le local du tennis à une nouvelle fois été cambriolé. Il est donc nécessaire de :

1. Remplacer la porte qui a subi de nouvelles dégradations
2. De faire installer un éclairage automatique en pignon du local.

Le Conseil entend ces explications et accepte le devis de l'Entreprise PELLOILE afin de procéder à l'installation de l'éclairage automatique. En ce qui concerne le remplacement de la porte le conseil demande à Monsieur Le maire d'obtenir des devis et reporte sa décision au prochain conseil.

### ÉTUDE pour RÉSEAU EAU POTABLE :

La Commission des travaux s'est réunie le 15 janvier 2013, avec Monsieur CHAUVÉAU de la D.D.T. du Loiret, pour procéder à l'ouverture des plis, concernant l'étude du réseau d'eau potable. Le bureau d'étude retenu est MERLIN, pour un montant de 36 388,30 € TTC.

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents prend acte de la décision de la commission des travaux et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires afin de mener à bien cette opération.

### LOCATION DU LOCAL DES SAPEURS POMPIERS :

Le corps des Sapeurs Pompiers devant déménager sur la commune de Saint Gondon, très prochainement, le local pourrait être loué. Les gérants d'une jeune entreprise Saint Florentaise, ont demandé à Monsieur le Maire la possibilité de louer ce local.

Monsieur le Maire interroge le Conseil qui, à l'unanimité de ses membres présent émet un avis favorable. Ce dernier charge Monsieur le Maire d'établir un bail commercial et décide que le montant du loyer sera de 150,00 € par mois, plus charges.

### COMMERCE :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, s'était prononcé favorablement pour attribuer à l'Architecte Monsieur ANDRIEU, les compétences de dépôt du permis de construire du futur commerce. Le Conseil Municipal envisageait de compléter ces compétences par le projet de conception générale si les subventions demandées nous étaient accordées.

Ces subventions nous étant attribuées le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents complète la mission de l'architecte Monsieur ANDRIEU à la conception générale du projet et accepte le devis n° 010-11 d'un montant de 7 425 € TTC.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### VENTE des CHEMINS :

Madame PRUNEAU chargée du dossier avec la commission des chemins, explique aux membres du Conseil Municipal que le cabinet RAGEY, géomètre est venue le 4 janvier 2013 sur le terrain afin de finaliser le dossier pour que l'enquête publique puisse débuter, Monsieur Marc FORTON étant désigné par la Préfecture du Loiret en qualité de commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### REMPLACEMENT d'un TABLEAU de l'école :

La directrice de l'école de Saint Florent a signalé que le tableau de la classe de Madame Sandrine GRENU est cassé. Le Conseil Municipal accepte cet achat auprès des Etablissements SEMIO pour un montant de 556,20 € TTC. A l'unanimité de ses membres présents, le conseil approuve cet achat.

### ENTRETIEN de la LAGUNE :

Comme chaque année, l'entreprise VILLAIN a fait parvenir son contrat afin de renouveler ses prestations en vue de diminuer les odeurs, et améliorer le fonctionnement de celle-ci. Le montant du contrat pour l'année 2013 s'élève à 1 782,04 € TTC. A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil accepte ce renouvellement, et charge Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires à cette opération.

### PAIEMENT des INVESTISSEMENTS 2012 SUR LE BUDGET COMMUNAL :

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents donne son accord à Monsieur le Trésorier de Sully sur Loire, afin de pouvoir régler les factures d'Investissements 2012, dans le cadre des restes à réaliser 2012, à savoir :

- GEOTEC d'un montant de 3 324,88€, pour l'étude de sol faite dans le cadre de la création du Commerce,
- SEGILOG, pour les droits d'utilisation des logiciels, d'un montant de 1 985,96 €.

**COMMUNAUTE DES COMMUNES DU SULLIAS :**

Dans le cadre de la Communauté des Communes du SULLIAS, il est nécessaire de désigner, parmi les Conseillers Communautaires, les délégués au SICTOM, ainsi qu'à la C.I.I.D. (Commission Intercommunal des Impôts Directs), commission chargée de l'évaluation foncière des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. Sont désignés :

- **SICTOM :**

Titulaire : Madame Michelle PRUNEAU  
Suppléante : Madame Catherine SIMONNEAU

- **C.I.I.D (Commission Intercommunal des Impôts Directs) :**

Titulaires : Madame Mauricette ODRY  
Monsieur Joël DESNOUES

Suppléants : Monsieur Jean-Michel VÉTOIS  
Monsieur Jean-Pierre SAUX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

BADAIRE Jean-Claude Maire	DESNOUES Joël Conseiller	SAUX Jean-Pierre Conseiller
PRUNEAU Michelle 1ière Adjointe	GUÉNOT Alain Conseiller	SIMONNEAU Catherine Conseillère
	A donné pouvoir à J-Michel VÉTOIS	
CARRIÈRE Florence 2ième Adjointe	ODRY Mauricette Conseillère	VÉTOIS Jean-Michel Conseiller
		Pouvoir d'Alain GUÉNOT